

CC BAYEUX INTERCOM

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

MONSIEUR LE PRESIDENT
 CC BAYEUX INTERCOM
 BP 62070

14406 BAYEUX CEDEX

Prélèvement du : vendredi 01 août 2025 à 10h34
Code Sise du prélèvement 00246300
Installation Unité de distribution PLANET
Nom du point de surveillance PC COMMES (PLANET)
Localisation exacte gîte des mouettes 6 route d'Escures à Commes, robinet cuisine
Commune COMMES

Prélevé par : EMMANUELLE BRAUD (LABORATOIRE)
Type visite : AUTRE TYPE DE VISITE
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Odeur (qualitatif)	0 -				
Saveur (qualitatif)	0 -				
Température de l'eau	20 °C				25,00
pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,53 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,57 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2025.13919-1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10 NFU				2,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	825 µS/cm			200,00	1100,00

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

ARROMANCHES-LES-BAINS
 COMMES
 LONGUES-SUR-MER
 MAGNY-EN-BESSIN
 MANVIEUX
 TRACY-SUR-MER

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00246300)

Pour ce recontrôle, on note que les mesures correctives doivent être poursuivies car il reste quelques coliformes même si la teneur en désinfectant résiduel est élevée. Le résultat de ce paramètre n'a pas été jugé représentatif. L'exploitant est informé de l'anomalie. Un nouveau prélèvement va être réalisé.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

La technicienne sanitaire

Signé

Dominique CHEMIN